

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00715
Numéro SIREN : 424 726 990
Nom ou dénomination : IMMOBILIERE K.S.T.

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 7223

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 36 PLACE ELYSEE RECLUS 77176 SAVIGNY LE TEMPLE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 2 4 7 2 6 9 9 0 0 0 0 1 5 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le, <u>31 12 2022</u>		N-1 <u>31 12 2021</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	287 391	276 525	10 865		8 138	
	Frais de développement *						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	49 323		49 323		49 323	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	Terrains	206 714		206 714		206 714	
	Constructions	3 850 247	3 122 117	728 130		634 439	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						
	Autres participations	904 260		904 260		900 660	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Autres immobilisations financières*	5 414		5 414		5 141		
TOTAL (II)	5 303 349	3 398 642	1 904 707	1 804 415			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements						
	En cours de production de biens						
	En cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances						
Clients et comptes rattachés (3)*	98 569	32 208	66 361		100 785		
Autres créances (3)	1 007 794		1 007 794		769 201		
Capital souscrit et appelé, non versé							
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)						
	Disponibilités	40 868		40 868		110 517	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	97		97		109	
	TOTAL (III)	1 147 328	32 208	1 115 120		980 612	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif* (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	6 450 677	3 430 850	3 019 827	2 785 028			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	0	(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Cegid Quadra

Actif / ATSSX

Barloix Europe
MRK EUROPEAN
ceyform
ceyform

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30...490.....)	DA	30 490	30 490	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 049	3 049	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 064 218	2 017 307	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	432 681	246 910	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 530 437	2 297 756	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131 861	144 745	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	196 021	230 545	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 249	62 245	
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 021	48 761	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	32 237	976	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	489 390	487 271		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 019 827	2 785 028		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	482 022	348 569	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL KST IMMOBILIERE					Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	561 152	FH	76 085	FI	637 237	606 381
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	561 152	FK	76 085	FL	637 237	606 381	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	18 799		
	Autres produits (1) (11)					FQ	21	36	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	656 058	606 417
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	154 072	199 703	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	114 414	111 853	
	Salaires et traitements*					FY	71 712	50 867	
	Charges sociales (10)					FZ	31 910	23 555	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	19 969	22 490
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		51 007
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	8 928	38
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	401 005	459 513	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	255 053	146 904	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	269 384	174 415	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 029	1 403	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	275 413	175 818	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 302	5 804	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	6 302	5 804	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	269 110	170 014	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	524 163	316 918	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 475	1 610
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	400	1 524
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 875	3 134
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		166
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	400	20 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	400	20 166
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 475	(17 031)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	99 957	52 976
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	940 345	785 369
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	507 664	538 459
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	432 681	246 910
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	HY	IG	
	(3) Dont {	HP	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(9) Dont transferts de charges	RD			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A1			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A4			
				obligatoires A9
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf état annexe		400	8 875	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE										Néant	*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
						CZ		D8		D9	
		TOTAL I				281 004				6 387	
		TOTAL II				49 323		KE		KF	
		KG				206 714		KH		KI	
		KJ				3 740 247		KK		KL	
		KM						KN		KO	
		KP						KQ		KR	
		KS						KT		KU	
		KV						KW		KX	
		KY						KZ		LA	
		LB						LC		LD	
		LE						LF		LG	
		LH						LI		LJ	
		LK						LL		LM	
		LN				3 946 961		LO		LP	
		TOTAL III								110 000	
		8G						8M		8T	
		8U				900 660		8V		8W	
		IP						IR		IS	
		IT				5 141		IU		IV	
		LQ				905 800		LR		LS	
		TOTAL IV								4 274	
		ØG				5 183 088		ØH		ØJ	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								120 661	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1				2					
		IN				CØ		DØ		D7	
		TOTAL I						287 391		287 391	
		IO				LV		LW		IX	
		TOTAL II						49 323		49 323	
		IP				LX		LY		LZ	
		IQ				MA		MB		MC	
		IR				MD		ME		MF	
		IS				MG		MH		MI	
		IT				MJ		MK		ML	
		IU				MM		MN		MO	
		IV				MP		MQ		MR	
		IW				MS		MT		MU	
		IX				MV		MW		MX	
		MY				MZ		NA		NB	
		NC				ND		NE		NF	
		IY				NG		NH		NI	
								4 056 961		4 056 961	
		IZ				ØU		M7		ØW	
		IØ				ØX		ØY		ØZ	
						400		904 260		904 260	
		II				2B		2C		2D	
		I2				2E		2F		2G	
								5 414		5 414	
		I3				NJ		NK		2H	
		TOTAL IV				400		909 674		909 674	
		ØK				400		ØL		ØM	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						5 303 349		5 303 349	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MRK EUROPEAN

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[]
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	= []

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	272 865	EL	3 660	EM		EN	276 525
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	272 865	RM	3 660	RN		RO	276 525
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	3 105 808	PN	16 309	PO		PQ	3 122 117
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	3 105 808	QV	16 309	QW		QX	3 122 117
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	3 378 673	QP	19 969	QQ		QR	3 398 642

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO			
TOTAL III										
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	51 007	6U		6V	18 799	6W	32 208
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	51 007	TY		TZ	18 799	UA	32 208
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	51 007	UB		UC	18 799	UD	32 208
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	18 799			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	5 414	UV	0	UW	5 414	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	71 608		71 608			
	Autres créances clients		UX	26 961		26 961			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfécies		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 792		6 792		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	984 712		984 712			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	16 291		16 291			
	Charges constatées d'avance		VS	97		97			
	TOTAUX			VT	1 111 874	VU	1 106 460	VV	5 414
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	593		593					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	131 267		131 267					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	146 476		139 108		5 568			1 800	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	58 249		58 249						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 381		3 381						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 119		8 119						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfécies		8E	39 944		39 944					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	18 785		18 785					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	792		792					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	49 545		49 545						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 237		32 237						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	489 390	VZ	482 022		5 568		1 800	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	20 310	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	49 545	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	29 947	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :											
				3	1	1	2	2	0	2	2				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	432 681						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)								WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))								RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)								XX	XW			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)								XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	108 957		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %										I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)								SW			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8	WQ	15 000			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
TOTAL I											WR	556 638			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WT				
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WH		
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WP		
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations											2A	WW	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											XA	94 810	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
	Majoration d'amortissement *											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								L5	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	QV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)								PA	
Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XC		
				PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit								ZI	9 000	XG	9 000	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		XH	103 810					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	452 828						XJ				
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN	452 828		XO			

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	4 994
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL KST IMMOBILIERE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	2	017	307	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
								- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D		246	910		Dividendes		ZE	200 000	
	Prélèvements sur les réserves	0E					Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I	0F	2	264	218		Report à nouveau		ZG	2 064 218	
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	2 264 218	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	76 564	44 783		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	9 982	5 329		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	67 525	149 591		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	154 072	199 703	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 212	1 295	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS					9Z	113 202	110 558		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	114 414	111 853		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	113 647	109 730		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	17 769	21 957		
								0B	71 124		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						0S				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZK		%		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										
		JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 019 827.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 637 237.39 Euros et dégageant un bénéfice de 432 680.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	281 004		6 387
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	49 323		
Terrains		206 714		
Constructions sur sol propre		3 740 247		110 000
	TOTAL	3 946 961		110 000
Autres participations		900 660		4 000
Prêts, autres immobilisations financières		5 141		274
	TOTAL	905 800		4 274
	TOTAL GENERAL	5 183 088		120 661

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			287 391	287 391
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			49 323	49 323
Terrains				206 714	206 714
Constructions sur sol propre				3 850 247	3 850 247
	TOTAL			4 056 961	4 056 961
Autres participations			400	904 260	904 260
Prêts, autres immobilisations financières				5 414	5 414
	TOTAL		400	909 674	909 674
	TOTAL GENERAL		400	5 303 349	5 303 349

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	272 865	3 660		276 525
Constructions sur sol propre		3 105 808	16 309		3 122 117
	TOTAL	3 105 808	16 309		3 122 117
	TOTAL GENERAL	3 378 673	19 969		3 398 642

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
	TOTAL				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	3 660				
Constructions sur sol propre		16 309				
	TOTAL	16 309				
	TOTAL GENERAL	19 969				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	51 007		18 799		32 208
TOTAL	51 007		18 799		32 208
TOTAL GENERAL	51 007		18 799		32 208
Dont dotations et reprises d'exploitation			18 799		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 414	0	5 414
Clients douteux ou litigieux	71 608	71 608	
Autres créances clients	26 961	26 961	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 792	6 792	
Groupe et associés	984 712	984 712	
Débiteurs divers	16 291	16 291	
Charges constatées d'avance	97	97	
TOTAL	1 111 874	1 106 460	5 414

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	593	593		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	131 267	131 267		
Emprunts et dettes financières divers	146 476	139 108	5 568	1 800
Fournisseurs et comptes rattachés	58 249	58 249		
Personnel et comptes rattachés	3 381	3 381		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 119	8 119		
Impôts sur les bénéfices	39 944	39 944		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 785	18 785		
Autres impôts taxes et assimilés	792	792		
Groupe et associés	49 545	49 545		
Autres dettes	32 237	32 237		
TOTAL	489 390	482 022	5 568	1 800
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 310			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 947			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	49 545			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	2 000			2 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	593
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	768
Dettes fiscales et sociales	11 710
Total	13 072

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
CAP INT EMPRUNT	251
CAP AGIOS	342
FOURN FACT NON PARVENUES	768
CAP CP	3 381
CAP URSSAF	3 175
CAP MUTUELLE	1 296
CAP GENERALI	1 009
CAP RETRAITE	1 082
CAP CHGES SOC/CP	1 558
CAP FORMATION	44
CAP TA	111
CAP CHGES FISC/CP	55
Total	13 072

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	97
Total	97

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

SARL IMMOBILIERE KST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.489, 80
Siège social : Centre Commercial Espace Gare
Place Elisée Reclus
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
RCS MELUN B 424 726 990

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2023
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code de commerce et des statuts de notre Société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice à venir, nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires, maintenir notre niveau d'activité.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

. le chiffre d'affaires s'est élevé à 637.237 euros contre 606.381 euros au titre de l'exercice précédent ;

. le total des produits d'exploitation s'élève à 656.058 euros contre 606.417 euros au titre de l'exercice précédent ;

ST

DT

RT

. les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 401.005 euros contre 459.513 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 255.053 euros contre 146.904 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 103.622 euros contre 74.422 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 3 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 269.110 euros (contre un résultat bénéficiaire de 170.014 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 524.163 euros contre 316.918 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 8.475 euros et d'une imposition de 99.957 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 432.681 euros contre un bénéfice de 246.910 euros titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 3.019.827 euros contre 2.785.028 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1) Bilan :

Les principaux postes du bilan figurent en annexe.

2) Compte de résultat :

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit en annexe.

SA

DT

RT

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 432.681 euros de la manière suivante :

Au compte report à nouveau Crédeur qui après affectation laisse apparaître un solde créditeur de 2.496.899 euros.

-Et de distribuer la somme de 300.000 euros prélevée sur le compte « report à nouveau Crédeur » qui laissera apparaître après prélèvement un solde créditeur de 2.196.899 euros.

Le dividende total de 300.000 euros à répartir, au titre de la présente distribution, se trouve ainsi fixé à 150,00 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 26 juin 2023.

Pour ce qui concerne l'imposition des dividendes, vous avez le choix entre deux régimes d'imposition :

- imposition à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3 du Code général des impôts. Mais vous avez la possibilité de renoncer au régime d'imposition des dividendes à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % et d'opter pour un impôt libératoire forfaitaire de 12,8 % précompté par la Société sur le montant total du dividende versé. Une déclaration d'option sera adressée à chaque actionnaire. Quant aux contributions sociales (CSG, CRDS) dues sur les dividendes, elles seront dans tous les cas précomptées directement par la Société qui les reversera au Trésor ;
- imposition forfaitaire de 30 % selon les dispositions de la loi de finances pour 2018, cette imposition incluant les prélèvements sociaux-susvisés ni l'option pour le prélèvement libératoire.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR PART	AVOIR PAR PART
31/12/19	100,00 €	100,00 €
31/12/20	100,00 €	100,00 €
31/12/21	100,00 €	100,00 €

ST

SV

RJ

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

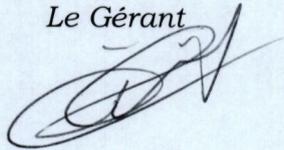
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant



SARL IMMOBILIERE KST
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.489, 80 euros
Siège social : Centre Commercial Espace Gare
Place Elisée Reclus
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
RCS MELUN B 424 726 990

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 26 juin, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur TIMSIT René préside la séance en qualité de Gérant non associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

SB JA. SA

MLC RT

SL ST RT

Bel FT MT

KCL

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 432.681 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SF

SL

Bel
SB

SE

PT

MT

AK

AV

RT
KCL

SA
Mg

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice s'élevant à 432.681 euros.

- Au compte report à nouveau Créditeur qui après affectation laisse apparaître un solde créditeur de 2.496.899 euros.

-Et de distribuer la somme de 300.000 euros prélevée sur le compte « report à nouveau Créditeur » qui laissera apparaître après prélèvement un solde créditeur de 2.196.899 euros.

Le dividende total de 300.000 euros à répartir, au titre de la présente distribution, se trouve ainsi fixé à 150,00 euros par part.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 26 juin 2023.

Pour ce qui concerne l'imposition des dividendes, vous avez le choix entre deux régimes d'imposition :

- imposition à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3 du Code général des impôts. Mais vous avez la possibilité de renoncer au régime d'imposition des dividendes à l'impôt sur le revenu après abattement de 40 % et d'opter pour un impôt libératoire forfaitaire de 12,8 % précompté par la Société sur le montant total du dividende versé. Une déclaration d'option sera adressée à chaque actionnaire. Quant aux contributions sociales (CSG, CRDS) dues sur les dividendes, elles seront dans tous les cas précomptés directement par la Société qui les reversera au Trésor ;
- imposition forfaitaire de 30 % selon les dispositions de la loi de finances pour 2018, cette imposition incluant les prélèvements sociaux-susvisés ni l'option pour le prélèvement libératoire.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR PART	AVOIR PAR PART
31/12/19	100,00 €	100,00 €
31/12/20	100,00 €	100,00 €
31/12/21	100,00 €	100,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(Handwritten signatures and initials)
SF, SL, Bel, SB, ST, AT, AV, RT, SA, KCL, NT, RUC

TROISIEME RESOLUTION

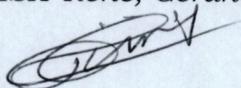
L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

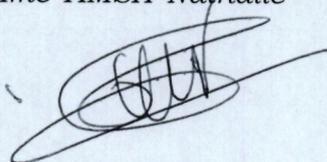
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 10.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

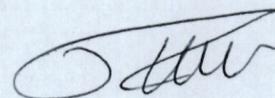
M. TIMSIT René, Gérant



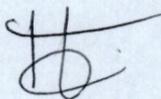
Mme TIMSIT Nathalie



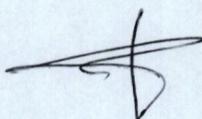
Mme BIBAS Sarah



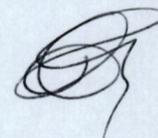
Mme TIMSIT Patricia



M. TIMSIT David



M. TIMSIT Samuel



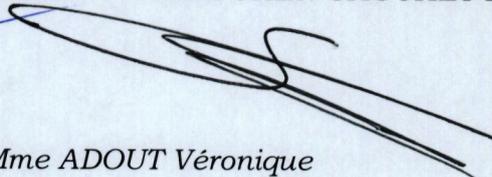
M. SETROUK Laurent



M. SETROUK Franck



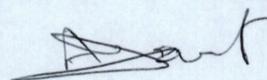
M KOOHEN CHOUHET Raynald



M KOOHEN CHOUET LOODWICK



Mme ADOUT Véronique



Mme DAHAN Sandra



Mme SAFAR Clarence

